

PRÉFET DU CHER


**PRÉFET
DU CHER**

Liberté
Égalité
Fraternité

Avis d'enquête publique Installations classées pour la protection de l'environnement

- **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation du parc éolien « Saint-Ambroix Est » sur le territoire de la commune de Saint-Ambroix
- **DEMANDEUR** : SARL CHAMPS ORNITHOGALE - 3 bis, route de Lacourtenourt- 31 150 Fenouillet
- **EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS** : commune de Saint-Ambroix
- **DUREE DE L'ENQUÊTE** : 31 jours, du mardi 25 mai 2021 à partir de 9h00 au jeudi 24 juin 2021 jusqu'à 17h00
- **LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE** comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique dont la demande d'autorisation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant est déposé sur le site internet des services de l'État dans le Cher (www.cher.gouv.fr) et à la mairie de Saint-Ambroix où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Il pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront être adressées directement au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Ambroix pendant la durée de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête. Le public pourra également formuler ses observations, pendant la durée de l'enquête, à l'adresse électronique suivante : pref-ep-stambroix@cher.gouv.fr. Ces observations seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Cher (www.cher.gouv.fr). Un poste informatique sera mis à la disposition du public à la mairie de Saint-Ambroix.

Le dossier de demande d'autorisation soumis à enquête publique a été réalisé par le bureau d'études SOLVÉO ÉNERGIE- M. Jean-Marc MATEOS Y JARA -Président- Tél. : 05 61 82 08 20 – courriel : parc-eolien@solveo-energie.com – Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès du maître d'ouvrage : SARL CHAMPS ORNITHOGALE M. Quentin MARÉCHAL- Chef de projet - tél. : 05 61 82 08 20 – courriel : parc-eolien@solveo-energie.com. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – secrétariat général – service de la coordination des politiques publiques – section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement – place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18 020 Bourges CEDEX – dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

M. Eugène BONNAL, officier supérieur de l'armée de l'air en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Ambroix :

- mardi 25 mai 2021, de 9h00 à 12h00;
- mardi 1^{er} juin 2021, de 9h00 à 12h00;
- vendredi 4 juin 2021, de 14h00 à 17h00;
- lundi 14 juin 2021, de 9h00 à 12h00;
- jeudi 24 juin 2021, de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Saint-Ambroix, à la préfecture du Cher – secrétariat général – service de coordination des politiques publiques – section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement. Ils seront également consultables pendant cette période sur le site internet des services de l'État dans le Cher. À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet du Cher prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Régine LEDUC

